



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2023-130  
Conseil Municipal du 20 Décembre 2023

**DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2023**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LÉVESQUE - B. LAFAYE - M. VILLÉGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - J. MARTINEAU - P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** K. GAI donne pouvoir à JL LÉVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEAU - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** K. GAI - G. MIGNON - G. MICHELY - JP DESLIAS - E. PILLARD-CLÉMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT :** S. DELIMOGE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** H. ROSARIO

RÉSIDENCE FÉLIX GAILLARD - transformation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées en résidence autonomie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de l'action sociale et des familles.

**CONSIDÉRANT** ce qui suit :

L'Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie (IDRA) a vocation à soutenir les opérations de création de nouvelles places en résidence autonomie qui répondent aux exigences suivantes :

- Localisation pertinente et favorable à l'inclusion des personnes et à l'amélioration de l'équité dans l'accès à l'offre, au travers des critères cumulatifs suivants : une implantation dans un secteur comprenant des commerces de proximité dans un rayon maximal de 300 mètres, un arrêt de transport en commun à moins de 150 mètres, des espaces verts et une voirie environnante globalement accessible ;
- La nécessité d'envisager des partenariats en amont pour inscrire la résidence autonomie dans un continuum d'offres :
  - Des solutions d'externalisation et de mutualisation doivent être recherchées avec d'autres établissements et services médico-sociaux du secteur, dans un souci d'optimisation des coûts pour le résident et de continuité des prestations (cuisine, blanchisserie, accès aux soins, activités de loisirs...) ;
  - Un projet immobilier pensé immédiatement pour prévoir la mixité des usages et des partenariats : cabinets médicaux, structures médico-sociales, logements ordinaires, logements intergénérationnels, services publics, tiers-lieux...
  - Un partenariat CARSAT/résidence autonomie pour y déployer une offre collective de prévention de la perte d'autonomie ouverte sur l'extérieur permettant à l'établissement de rayonner sur son territoire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

**AR Prefecture**

016-211600903-20231222-2023\_130-DE  
Reçu le 22/12/2023

- L'ouverture possible de la résidence à une diversité de public conformément à la réglementation (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants ou jeunes travailleurs).

Dans le cadre du projet « Initiative pour le Développement des Résidence Autonomie » (IDRA), un dossier de candidature a été déposé en avril 2023 au titre de la résidence Félix Gaillard.

Le CCAS a été informé par courrier en date du 13 octobre 2023 que sa candidature avait été retenue par le Conseil départemental et la Carsat Centre Ouest pour le financement de 53 places à hauteur de 5 000 € par logement créé, soit une subvention de 265 000 €.

A ce stade de la procédure, une demande de création de résidence autonomie est en cours ainsi qu'une demande de financement auprès de la Carsat Centre Ouest avec laquelle une convention sera établie.

Dans le cadre de cette demande d'autorisation, le Département sollicite auprès de la résidence une délibération du Conseil municipal actant la transformation de l'EHPA en Résidence autonomie.

Il convient de se prononcer sur la transformation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées en résidence autonomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par **22 VOIX POUR** :

D'approuver la transformation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Félix Gaillard en résidence autonomie ;

D'autoriser M le Maire à signer tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LÉVESQUE